

**DÉLIBÉRATION N°59/2012**

**MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE  
MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUITE AU JURY DE CONCOURS**

**LE CONSEIL TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**Vu** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code des marchés publics, en particulier son article 24 ;

**Vu** le Contrat de Développement État Collectivité Territoriale 2007-2013, en particulier sa fiche I-10 Création de Centres d'Interprétation ;

**Vu** la délibération n°64/2011 du 29 mars 2011 et les arrêtés n°346 du 3 mai 2011 n°804 du 11 octobre 2011 portant désignation des membres du jury de concours ;

**Vu** les documents muséographiques annexés au rapport de présentation ;

**Vu** l'avis du jury de concours en date du 8 décembre 2011 ;

**Vu** la présentation des différents projets par la DTAM ;

**Considérant** que la réalisation d'une Maison de la Nature et de l'Environnement est autorisée par le vote de l'autorisation de programme DIVERSECO AP 2009 d'un montant de 2 100 000 € (révision de l'AP sur l'exercice 2011) ;

**Considérant** que les engagements en crédits de paiement à la date de la présente délibération s'élèvent à 35 554 € ;

**Considérant** que l'offre B13556 du cabinet MORLAT présente les caractéristiques requises pour le projet de territoire élaboré en concertation entre la Collectivité Territoriale et l'Association Maison de la Nature et de l'Environnement ;

**Sur** le rapport de son Président :

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
A ADOPTÉ LA DÉLIBÉRATION DONT LA TENEUR SUIT**

**Article 1<sup>er</sup>** : Il est décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la Maison de la Nature et de l'Environnement au Cabinet MORLAT pour son projet présenté le 27 février 2012.

**Article 2** : Le Président ou son représentant, est autorisé à passer tous les actes relatifs à la signature et à l'exécution de ce marché public.

**Article 3** : Le Président, ou son représentant est autorisé à déposer toute demande de permis de construire relatif aux constructions envisagées.

**Article 4** : La présente délibération fera l'objet des mesures de publicités prescrites par la loi, sera transmise au représentant de l'Etat et ampliation adressée au titulaire du projet retenu.

**Adopté**

13 voix pour  
00 voix contre  
02 abstentions  
Conseillers élus : 19  
Conseillers présents : 11  
Conseillers votants : 15

**Le Président,**



**Stéphane ARTANO**

SAINT-PIERRE et MIQUELON  
Reçu à la Préfecture  
Le .....  
- 2 Mars 2012



## **RAPPORT DU PRÉSIDENT**

### **MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT**

#### **ATTRIBUTION DU MARCHÉ SUITE AU JURY DE CONCOURS**

#### **I – Présentation du projet et nature du besoin à satisfaire**

En 2006, la Collectivité Territoriale et l'État ont identifié le projet de création de centres d'interprétation sur l'archipel comme projet de développement local, pour la diversification de l'offre touristique publique ; ainsi le projet de créer un centre d'interprétation dédié à la nature figure au Contrat de Développement État Collectivité Territoriale 2007/2013.

En 2008, la Collectivité Territoriale, Maître d'Ouvrage, débute les travaux de développement de ce projet en réalisant, en premier lieu, une étude de faisabilité de la Maison de la Nature et de l'Environnement sur l'archipel ; l'implantation est, du départ, prévue sur Miquelon, de façon à stimuler le tourisme inter-île et à contribuer au rallongement de la durée de séjour en valorisant le potentiel patrimonial naturel de Miquelon-Langlade, en tant que stratégie de positionnement.

Les objectifs identifiés dès l'origine sont l'amélioration de la connaissance de la biodiversité locale des habitants de l'archipel, le développement de l'écotourisme par le biais de la valorisation des richesses naturelles, de la faune, de la flore et des paysages. Plusieurs enjeux concernent la création de cet équipement, comme le développement de l'éducation à l'environnement, clé d'entrée pour la préservation de la biodiversité, et ce en cohérence avec les moyens déjà alloués par la Collectivité à ce secteur (secteur Éducation à l'Environnement du CCST), et le développement touristique par le biais d'une diversification de l'offre, une création de nouveaux produits valorisant le territoire et son patrimoine naturel.

La Collectivité Territoriale a souhaité instaurer une démarche participative, considérant son intérêt pour SPM, et a voulu une concertation des acteurs concernés par les enjeux environnementaux ; dès lors l'association « Maison de la Nature et de l'Environnement » (MNE) est créée fin 2008, et devient partenaire du développement du projet que l'Assemblée Territoriale a validé en décembre 2008 (délibération n°257/2008).

Cette association regroupe les associations locales suivantes : le Comité Régional du Tourisme, Saint-Pierre Animation, le Yacht Club, la Fédération des Chasseurs de l'Archipel, les Joyeux Pêcheurs, la Société de Pêche Sportive et les trois Collectivités Locales, mène ses actions, qui contribuent au développement du projet, comme le séminaire Écotourisme en



avril 2011, une formation au concept d'interprétation en 2010 ou encore la réalisation d'un Guide Nature qui doit voir le jour en 2012. Elle est associée pour les différentes étapes de la réalisation de l'équipement ; ce partenariat, ainsi que les rôles respectifs de l'association et de la Collectivité Territoriale, sont définis par la Convention d'Objectifs et de Moyens conclue entre les deux parties et adoptée par l'Assemblée Territoriale en novembre 2009 (délibération n°286/2009).

Concernant l'aspect foncier et l'emplacement futur de l'infrastructure, le centre-bourg de Miquelon a été identifié comme lieu stratégique, à la convergence des flux circulatoires et facilement accessible, faisant de l'équipement un lieu d'accueil du public positionné pour l'écotourisme et la découverte du territoire. La Collectivité Territoriale a pour cela, acquis l'ancien dispensaire en juin 2010 (délibération n°204/2010) et, plus récemment en novembre 2011, accepté le don de la parcelle adjacente (délibération n°255/2011) propriété de la commune de Miquelon-Langlade.

Les travaux préalables à la conception d'un projet architectural ont nécessité : une étude muséographique réalisée par la société ATEMIA à la demande de l'association MNE en 2010, définissant le message et le propos traité par l'exposition permanente de l'équipement, une concertation des différents acteurs sur le projet de bâtiment et la réalisation d'un programme architectural ; ces éléments ayant permis le lancement d'un concours pour la conception et la réalisation de l'équipement, incluant des compétences architecturales et scénographiques, par la Collectivité Territoriale, assistée de la DTAM, en décembre 2010 et la composition du jury en mars 2011 (délibération n°64/2011 et arrêtés n°345 du 3 mai 2011 et n°804 du 11 octobre 2011).

Ainsi, les candidats sélectionnés pour concourir le 31 mai 2011 (1<sup>ère</sup> réunion du jury de concours et ouverture des plis le 19 mai) ont remis leurs offres le 16 août 2011 (4 offres) ; elles ont été étudiées par une Commission Technique (septembre 2011), composée de deux membres de la MNE et de professionnels du secteur Tourisme et Loisir local, qui a formulé un avis sur les 4 propositions des Maîtres d'Œuvre. Cet avis a été rendu aux membres du jury qui ont pu prendre en compte les remarques et observations formulées pour procéder à un classement.

Le jury s'est réuni à plusieurs reprises pour étudier tous les éléments nécessaires à l'élaboration d'un classement. Ce projet est complexe, ce marché de Maîtrise d'Œuvre ne concerne pas uniquement la réalisation d'un bâtiment répondant à plusieurs fonctions, mais aussi celle d'un équipement pour l'archipel, hébergeant une exposition d'interprétation, outil de médiation pour valoriser la nature du territoire. Cet outil pour l'archipel se caractérise par l'indispensable cohérence de son architecture et du message muséographique qu'il permettra de mettre en scène ; une technicité particulière est sollicitée à tous les niveaux de la démarche.

Aujourd'hui il convient d'examiner le classement réalisé par le jury en décembre 2011 et de se prononcer sur les projets qui ont été rendus par les candidats.

## **II- Mode de passation du marché**

Le marché a été passé selon la procédure de concours restreint sur esquisse prévue à l'article 70 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la candidature a été envoyé à la publication le 4 janvier 2011 au BOAMP ainsi que sur la plateforme de dématérialisation [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

La remise des candidatures était prévue le 7 février 2011 à 16h (heure de Paris).

Cinq cabinets se sont proposés : Cabinet CoCo architecture

Cabinet Encore Heureux

Cabinet VICTORRI A&MO

Cabinet ARCHI.PEL

Cabinet Morlat

Conformément à l'avis d'appel public, le jury de concours réuni le 31 mai 2011 a admis 4 des 5 candidats à concourir. Le cabinet ARCHI.PEL a été écarté en raison de ses faibles références en muséographie.

Le dossier de consultation leur a été transmis le 8 juin 2011. Il a été demandé aux candidats de remettre leurs offres pour le 16 août 2011 à 16h, dernier délai.

Les projets étaient identifiés par une lettre et 5 chiffres pour respecter l'anonymat.

Le montant de la prime définie à l'article 74 alinéa III a été fixée à 10 000 €

La commission technique a débuté ses travaux le 2 septembre 2011.

Le jury s'est réuni à trois reprises le 10 novembre et les 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2011 pour évaluer les projets.

Les membres présents au jury étaient :

• *Au titre de la maîtrise d'ouvrage :*

Monsieur Stéphane ARTANO      Président du Conseil Territorial/Président du Jury  
Monsieur Gérard BRIAND  
Madame Céline GASPARD  
Monsieur Jean-Yves DESDOUETS

• *Au titre des personnes qualifiées :*

Monsieur Roland CHATEL      Créateur du musée Héritage  
Mlle Lauriane DETCHEVERRY      Médiatrice culturelle au musée de l'Arche

• *Consultants :*

Monsieur Nicolas CORDIER      Juriste du Conseil Territorial  
Monsieur Christophe LEHUENEN      DTAM 975



• **Rapporteur de la commission technique– secrétariat :**  
Mademoiselle Mélanie JOLY DTAM 975

- *Lors de la première réunion, Mme LAROSE de la trésorerie générale et Mme DAREAU de la DCSTEP Pôle concurrence, consommation et sécurité des populations étaient présentes en tant que représentantes des autorités administratives. Mlle CORMIER a assisté à la seconde réunion au titre des personnes entendues par le jury.*

### **III – Jugement des offres**

Les critères de jugement des prestations des concurrents ont été fixés comme suit :

- conformité des prestations au regard du règlement du concours ;
- respect du programme ;
- qualité de fonctionnement de l'ensemble, impact du projet sur l'organisation générale et la gestion des différents flux ;
- aménagement global des espaces intérieurs et leur aspect fonctionnel ;
- organisation du fonctionnement par rapport aux espaces extérieurs ;
- qualité architecturale et insertion dans le site ;
- dispositions constructives et pérennité des matériaux utilisés ;
- adéquation du projet avec l'enveloppe financière prévisionnelle affectée par le maître d'ouvrage.

#### **Vérifications des offres des candidats**

Les offres ont été dans un premier temps étudiées par la commission technique qui a remis un rapport aux membres du jury qui se sont réunis le 10 novembre et les 1<sup>er</sup> et 8 décembre 2011 pour évaluer les projets.

Les quatre projets répondent au programme dans les grandes lignes (voir rapport de la commission technique annexé). L'estimation des travaux a été proposée par les candidats comme suit :

<b>Projet</b>	<b>Coût travaux</b>	<b>Remarques</b>
<b>B13556</b>	1 550 000 €	Le coefficient appliqué est de 1,46 au lieu de 1,85 habituellement utilisé
<b>C24027</b>	1 550 300 €	La muséographie n'a pas été chiffrée
<b>E33333</b>	1 662 435 €	La démolition n'a pas été chiffrée
<b>M19165</b>	2 723 626 €	L'estimation dépasse largement l'enveloppe

A l'issue des trois réunions du jury, celui-ci a décidé de procéder au classement des projets et de poser des questions aux candidats afin de préciser certains points :

1<sup>er</sup> : B13556  
2<sup>ème</sup> : E33333  
3<sup>ème</sup> : M19165  
4<sup>ème</sup> : C24027

Le Président du jury a ensuite procédé à la levée de l'anonymat :

Projet	Cabinet	Rémunération TF
B13556	Morlat	354 055,00 €
E33333	Encore Heureux	353 000,08 €
M19165	R. Victorri - A&MO	472 334,80 €
C24027	CoCo architecture	468 822,50 €

Conformément à l'article 70 alinéa VIII du code des marchés publics, il appartient à l'Assemblée délibérante d'attribuer le marché.

À la suite de l'avis émis par le jury, il convient de présenter les projets à l'Assemblée délibérante qui est compétente pour attribuer le marché. Elle peut retenir un classement différent de celui du jury à condition de le motiver.

Tel est l'objet de la présente délibération.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président**



**Stéphane ARTANO**

Pièces annexes :

- Annexe 1 : Présentation du projet muséographique (7p.)
- Annexe 2 : Plan de l'exposition permanente (1p.)
- Annexe 3 : Réponse des candidats aux questions du jury (2p.) DTAM



## Annexe n°1 : Présentation du projet muséographique

Source : Synthèse issue de l'étude muséographique réalisée par ATEMIA pour la MNE en 2010

### Contexte et présentation générale du projet

La richesse du patrimoine naturel de l'Archipel de Saint-Pierre et Miquelon est unique et remarquable à l'échelle du territoire national. Ainsi les pouvoirs publics, dans le cadre du Contrat de Développement État/Collectivité Territoriale, ont jugé la création d'un centre d'interprétation dédié à la biodiversité à Miquelon, comme un projet nécessaire à une valorisation de ce patrimoine en améliorant la connaissance de la biodiversité locale et en permettant une diversification de l'offre touristique. En s'engageant fortement en tant que maître d'ouvrage dans ce projet, la Collectivité Territoriale a souhaité démontrer tout l'intérêt que revêt pour l'Archipel la connaissance et la valorisation de la biodiversité dans la perspective du développement d'un éco-tourisme durable.

Devant l'intérêt de ce projet, c'est une démarche de concertation que le Conseil Territorial a souhaitée adopter, initiant alors la création de l'association porteuse réunissant les différents acteurs du territoire concernés. Le projet de la Maison de la Nature et de l'Environnement se matérialisera dans un Centre d'Interprétation de la biodiversité locale. A l'échelle de l'Archipel, ce projet, dont les atouts sont nombreux, a fédéré les différents acteurs réunis au sein de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Saint-Pierre et Miquelon, ainsi que les partenaires du projet. Le développement de ce projet se fait en partenariat entre la Collectivité Territoriale et l'Association Maison de la Nature et de l'Environnement où les acteurs du territoire sont réunis pour un portage du projet en concertation.

### Présentation de l'Équipement et finalités

L'équipement de la Maison de la Nature et de l'Environnement sera un **lieu d'accueil** du public dédié à la biodiversité locale et au patrimoine naturel du territoire. Il servira de support pour le public afin de mieux connaître la biodiversité de l'archipel dans l'objectif de sensibiliser à sa préservation. Cet équipement, valorisera aussi la biodiversité du territoire dans un objectif de développement de l'écotourisme sur l'archipel. En effet, il aura pour finalité de diversifier l'offre touristique locale publique et parapublique. De plus, l'objectif est d'en faire un produit "tout-temps" adapté au contexte météorologique du territoire, ainsi des activités en extérieur seront proposées à la Maison de la Nature et de l'Environnement de façon à offrir une expérience de visite complète sur le thème de la biodiversité et de la nature de l'archipel. Pour servir les deux finalités que sont l'éducation et le développement du tourisme, la visite de la Maison de la Nature et de l'Environnement a été pensée pour qu'elle soit prolongée par une découverte de la nature de l'archipel sur le terrain : promenades éducatives sur le réseau de sentiers du territoire, visites de sites naturels remarquables.

L'Équipement de la Maison de la Nature et de l'Environnement comprendra différents espaces dont le cœur du bâtiment sera l'exposition permanente d'interprétation d'une surface de 200 m<sup>2</sup> (illustrations Annexe n°2). Des espaces pédagogiques sont aussi prévus, ils seront le siège d'activités et d'animations d'éducation à l'environnement. Il sera possible d'y consulter des expositions temporaires. Par ailleurs, le bâtiment accueillera le Comité Régional du Tourisme qui se chargera de l'accueil et de l'ensemble du volet promotionnel touristique sur Miquelon-Langlade (actuellement installé dans d'autres locaux). Un espace de vente des produits de l'artisanat local sera installé.



Les espaces programmés et leurs fonctions correspondent aux finalités définies pour cet équipement : il s'agit d'un projet pour l'éducation, le tourisme et la sensibilisation à la préservation de l'environnement.

Il est souhaité que la réalisation de ce projet intègre des préconisations issues d'une réflexion environnementale et de performance énergétique. Ainsi, ce bâtiment sera un projet pilote en la matière sur le territoire.

# Plan de situation du projet Maison de la Nature et de l'Environnement de Saint-Pierre et Miquelon



Conception et réalisation : SL-DE975, Novembre 2010

Sources : MNE, BD-Ortho IGN 2005



## Caractéristiques du bâtiment Maison de la Nature et de l'Environnement

### 1. Surfaces du bâtiment

Fonction	Surfaces
Accueil	55 m <sup>2</sup>
Espace de vente dédié aux artisans	25 m <sup>2</sup>
Exposition Permanente	200 m <sup>2</sup>
Espaces pour les fonctions pédagogiques et associatifs	130 m <sup>2</sup>
Locaux Administratifs	30 m <sup>2</sup>
Annexes Techniques	40 m <sup>2</sup>
<b>Total des surfaces</b>	<b>480 m<sup>2</sup></b>

### Présentation du projet muséographique de l'exposition permanente d'interprétation

- **UNE STRUCTURE ET UN CONCEPT ADAPTÉS À CHAQUE PUBLIC**

Cet espace d'exposition a été conçu en fonction de **trois cibles** complémentaires qui ont été définies, en amont, en fonction des réalités et des potentiels de l'archipel :

- Cet espace aura pour objectif d'offrir **aux habitants** un lieu convivial de (re)découverte des richesses naturelles de l'archipel et d'animation culturelle autour de l'environnement. L'émerveillement et la surprise seront les meilleurs moteurs pour une prise de conscience de la nécessité de préserver et de valoriser la biodiversité et la nature de l'archipel.
- Cet espace répondra au besoin de créer un lieu pédagogique d'éducation à l'environnement du territoire pour **les scolaires** (de l'école élémentaire au lycée). Il deviendra notamment un outil pour les enseignants.
- Cet espace proposera **aux touristes** une « vitrine » grandeur nature du territoire et leur donnera envie de compléter leur visite en milieu extérieur tout en prolongeant leur séjour, à l'instar des Eco-Balades et visites de site amenées à être développées autour du projet de bâtiment.

Le concept développé et proposé ci-dessous permettra d'atteindre ces trois cibles en offrant un produit ludique, pédagogique et à vocation de sensibilisation. Afin d'atteindre ces cibles de façon concluante, différents niveaux de lecture seront proposés.

- **LE CONCEPT RETENU**

Le scénario de visite peut être résumé à cette phrase : « Proposer une expérience de découverte<sup>1</sup> de la biodiversité de Saint-Pierre et Miquelon en changeant de perspectives et de regards<sup>2</sup> de manière à mettre en lumière ce qui reste trop souvent dans l'ombre<sup>3</sup> ».

- **UNE DÉCOUVERTE GÉOGRAPHIQUE DE LA BIODIVERSITÉ**

La biodiversité regroupe la diversité du monde vivant et peut être abordée de très nombreuses manières : exhaustive comme les Muséums, spectaculaire comme les centres touristiques, scientifique comme les espaces pédagogiques ... Nous proposons une **clé d'entrée géographique** qui permettra d'appréhender la biodiversité de Saint-Pierre et Miquelon à trois échelles : écologique (ensemble des écosystèmes de l'archipel et leurs relations), spécifique (la vie au sein d'un écosystème tel que les tourbières) et génétique (à l'échelle d'une espèce).

- **PLONGER PETIT À PETIT DANS UN ÉCOSYSTÈME**

Nous proposons une découverte en trois temps :

1. L'une **macroscopique**, en abordant les déterminants généraux de l'archipel qui font de la biodiversité de Saint-Pierre et Miquelon ce qu'elle est aujourd'hui. C'est ainsi qu'une première salle permettra de découvrir les aspects géographiques de l'archipel, sa géologie, ainsi que les facteurs climatiques et historiques.
2. Une seconde salle de projection permettra de découvrir la biodiversité avec une approche **humaine**. Afin que la biodiversité ne reste pas une notion lointaine et impalpable, ce sont les acteurs locaux qui s'exprimeront sur leur rapport à la nature de l'archipel, à travers un film en trois dimensions. Guides touristiques, habitants, chasseurs, pêcheurs, sportifs et bien d'autres partagent un même terrain de jeu. Ils nous parleront de leurs observations, de leurs impacts et de l'importance de cette richesse naturelle pour eux. Un outil rassemblant les acteurs et permettant de croiser les perceptions.
3. Quant aux quatre dernières salles appelées « Univers écosystème », elles plongeront les visiteurs à un niveau de découverte **microscopique**. Le visiteur pourra tour à tour visiter une tourbière et les étangs d'eau douce qui l'entourent, le milieu littoral et dunaire, le milieu marin ou encore pénétrer en milieu boréal. Ces Univers écosystème aborderont dans les messages les caractéristiques des milieux, la notion d'évolution des milieux au cours des siècles et au cours des saisons, les caractéristiques des espèces peuplant le milieu et leurs évolutions, les interactions entre les espèces du milieu (dont l'espèce humaine). Les passages entre chacune de ces salles symboliseront les interactions entre les écosystèmes en s'appuyant sur la biologie des espèces.

→ *Partir d'une vue macroscopique vers une découverte microscopique a l'avantage de re-situer chaque milieu et chaque espèce dans un contexte plus global où la notion d'équilibre prend tout son sens.*

---

<sup>1</sup> Il s'agit de ne pas suivre une visite classique de musée mais de vivre sa visite, d'être acteur de sa découverte, notamment par la mobilisation des sens.

<sup>2</sup> Nous n'avons pas souhaité reconstituer la Nature en intérieur mais bien bousculer les habitudes pour mettre le visiteur dans une disposition mentale d'attention, qui lui permettra notamment de redécouvrir les richesses naturelles, notamment sur le terrain.

<sup>3</sup> L'espace doit montrer l'«exceptionnel» que l'on ne sait voir par manque de connaissance ou d'attention pour susciter émerveillement et questionnement, conditions de la découverte et de l'envie de préservation.



- **UNE PROGRAMMATION TECHNIQUE À LA HAUTEUR DE L'AMBITION DU PROJET**

Plusieurs objectifs ont guidé les principes de programmation de l'espace :

- Privilégier les ambiances, notamment par la mobilisation des sens,
- Favoriser l'interactivité et la découverte ludique, notamment en utilisant les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les différents types de média,
- Utiliser des matériaux locaux et respectueux de l'environnement.

- **DESCRIPTION DE LA VISITE SALLE PAR SALLE**

Le contenu de l'exposition permanente sera réparti en trois types d'espaces qui sont ci-dessous détaillés.

Salle n°1 : Le visiteur parcourra les murs de cette salle pour comprendre les facteurs clés de l'archipel. Il trouvera des frises et contenus aux murs (vinyles à base de colle et d'encre végétale), des films et jeux interactifs sur écrans tactiles (matériel électronique basse consommation, contenu facile à actualiser), des jeux manuels (pierres géologiques à toucher, roue des saisons à tourner...), des espaces réservés aux enfants (possibilité d'écrire soi-même sur les murs, jeux au sol...). Les mobiliers de cette salle utiliseront des ressources recyclables (et/ou recyclées) et des savoir-faire locaux.

Au centre, une maquette en trois dimensions de l'archipel permettra de localiser géographiquement et de façon exhaustive tous les éléments de la biodiversité. Par un système de projecteurs il est possible de diffuser différents filtres sur la maquette et de changer régulièrement les animations (exemple : possibilité de projeter des tableaux de maîtres à l'occasion d'un événement artistique). Des bornes sonores (avec casque d'écoute) entourant la maquette diffuseront les informations qui viendront légèrer les éléments visuels. Une mosaïque esthétique occupera la totalité de la cloison pour plonger le visiteur dans la « magie » de la biodiversité (multitude de formes, de couleurs, d'échelles ...).

Salle n°2 : Cette salle laissera la parole aux acteurs. Ainsi les sous-thématiques qui seront abordées dans sa muséographie seront les activités humaines et leurs liens avec la biodiversité incluant le témoignage d'acteurs locaux, ce sera la possibilité pour les visiteurs de suivre les acteurs dans leurs activités (utilisateurs, naturalistes, gestionnaires, chasseurs et pêcheurs,...). Grâce à cette salle, le visiteur pourra découvrir des milieux non accessibles qui seront ainsi rendus accessibles dans le Centre d'Interprétation ce qui ne perturbera pas les écosystèmes. Cette salle apportera dans l'expérience de visite le regard des acteurs et des témoignages vivants sur les interactions entre l'Homme et la Nature. Elle sera « multi usages » et pourra être utilisée comme salle de projection (usage premier), salle de conférence ainsi que salle d'expositions temporaires. Dans un objectif de sobriété, les dispositifs seront conçus pour diverses utilisations : écran polyvalent, rangées de sièges modulables, matériel audio et vidéo compatibles, éclairages orientables en fonction des objectifs (tamisées pour une projection ou orientées vers les tableaux pour une exposition), murs équipés pour recevoir des panneaux temporaires ... Afin de favoriser le dynamisme associatif local et de soutenir les actions, cette salle pourra être utilisée par les différents acteurs de Saint-Pierre et Miquelon (exemples : groupes de citoyens, Association des pêcheurs, Fédération de chasse ...).

Un film en trois dimensions de 20 minutes sera principalement diffusé aux visiteurs. Il sera accompagné d'effets sensoriels (exemples : odeur boisée pour accompagner une prise de vue en milieu boréal, bruine pour accompagner une sortie en bateau, bourrasque de vent lorsque l'action est filmée au sommet d'un morne ...).



Toutefois afin de favoriser un dynamisme culturel autour du centre et de proposer un espace d'animation aux habitants, différents films seront diffusés tout au long de l'année (échanges envisageables au niveau régional, Terre-Neuve et d'autres parcs naturels).

Salles n°3 (quatre Univers Écosystèmes, construits sur une programmation identique) : Des films tournés à 360° au cœur des écosystèmes (critères environnementaux intégrés dans les cahiers des charges des tournages) seront diffusés sur les murs et plafonds des salles (possibilité de renouveler rapidement l'ambiance d'une salle en ne changeant qu'un film) et accompagnés du son naturel. Afin de compléter l'ambiance de la salle, des matériaux locaux seront repris au sol (exemple : cheminement en bois et tourbe dans la salle « Tourbière et étangs d'eau douce », reconstitution d'algues dans la salle « Milieu marin »). Plongés au cœur d'une ambiance agréable, les visiteurs auront plaisir à passer un moment dans ces salles, où seront disposés des mobiliers d'agrément (exemples : recyclage d'une barque pour créer les banquettes de la salle « Milieu marin », travail de bois flotté pour les banquettes de la salle « Tourbière et étang d'eau douce »,...).

Les différents contenus ludiques et pédagogiques se trouveront dans des trappes intégrées dans les murs. En ouvrant la trappe, le visiteur découvrira une photo, un texte, un odorama, une matière à toucher... Le système de niches a pour avantage de susciter la curiosité, d'apporter une touche ludique et de proposer un contenu détaillé.

Plus particulièrement, la salle dédiée au milieu boréal et forestier localisera ces espaces sur l'archipel. Elle présentera les espèces faunistiques et floristiques qui y vivent, mais aussi les activités humaines qui y ont lieu, telle que la chasse. Cet écosystème sera présenté sous la saison hiver.

Les espèces chassables et les notions d'équilibre entre la forêt et le gibier et de gestion des espaces naturels forestiers seront évoquées. La pratique des différents types de chasse sur l'archipel et les espèces concernées seront évoquées dans les différentes trappes relatives aux milieux pré-cités.

Les passages entre les différents Univers Écosystèmes offriront aux visiteurs des sièges agrémentés de casques d'écoute diffusant des informations sur les interactions entre les milieux.

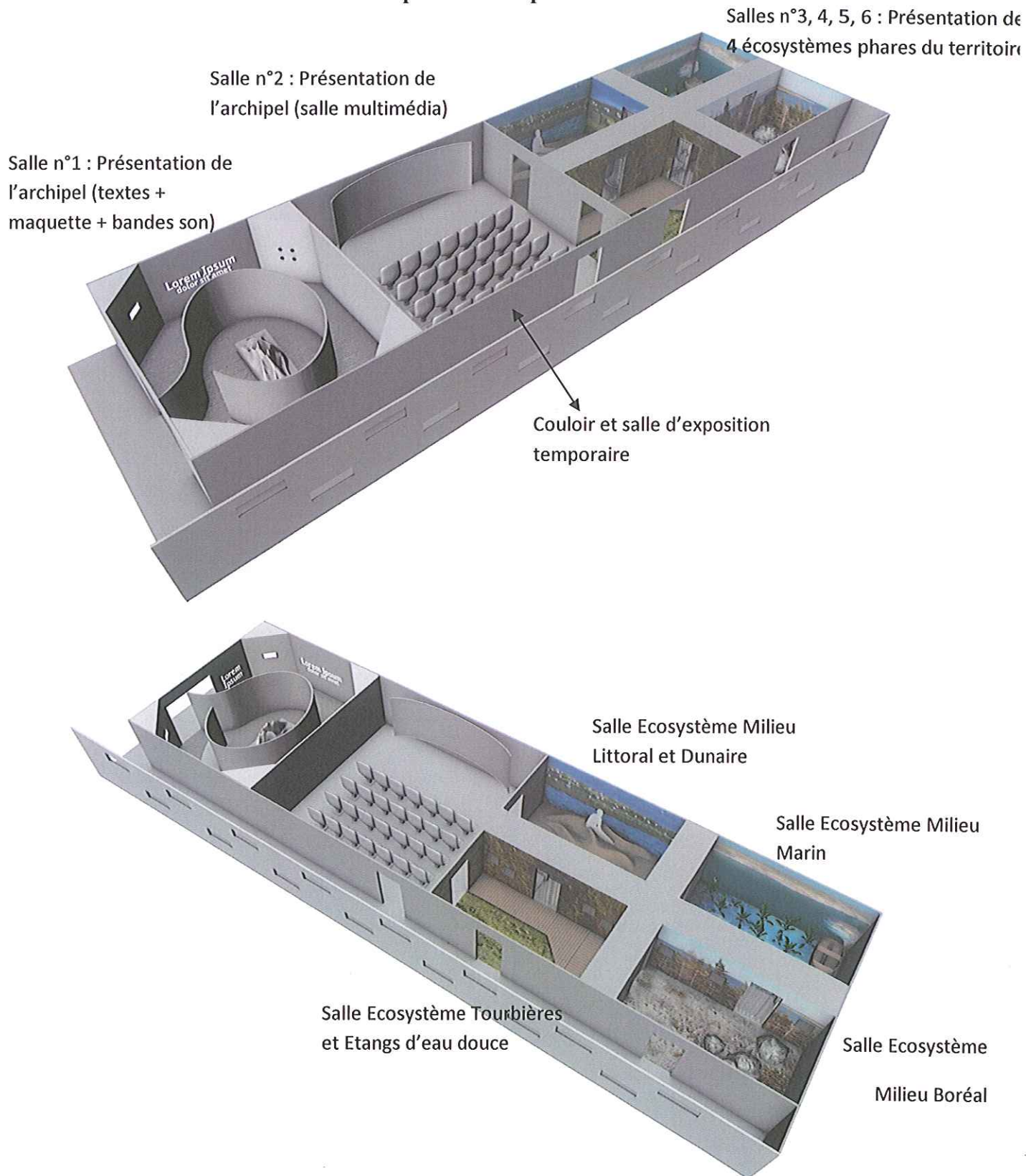
#### • PETIT RÉSUMÉ D'UNE EXPOSITION ÉCO-CONÇUE

Dans un premier temps, l'ensemble des mobiliers a été imaginé afin de pouvoir être fabriqué localement (cimaise en bois travaillée par un menuisier, banquettes réalisées par des artistes locaux ...) à partir de ressources locales et/ou récupérées. Le meilleur mobilier est parfois celui qui n'est pas fabriqué, ainsi le système de trappes intégrées dans les murs permet de faire l'économie de matières premières. Quant aux matériels électroniques et à l'éclairage, ils seront choisis en fonction de leur consommation énergétique (étiquette énergie, LED). Les dispositifs multimédias offriront l'avantage de pouvoir renouveler les contenus régulièrement sans produire de déchets ni susciter l'utilisation de nouvelles ressources naturelles. Les encres et autres consommables feront l'objet de choix écologiques (colles et encres végétales). Enfin la plupart des éléments ont été pensés afin de répondre à plusieurs usages et différents utilisateurs.



## ANNEXE 2 : Plans 3D de l'exposition permanente du projet Maison de la Nature et de l'Environnement (200 m<sup>2</sup> d'exposition sous 4 angles)

Source : Plans 3D tirés de l'étude muséographique réalisée en 2010 par ATEMIA pour la MNE  
– Étude transmise à la Collectivité en septembre 2010 par la MNE



**Salles n°3, 4, 5, 6 : Présentation des 4 écosystèmes phares du territoire**

**Salle n°1 : Présentation l'archipel (textes + maquette + bandes son**

Salle Ecosystème Tourbières et Etangs d'eau douce

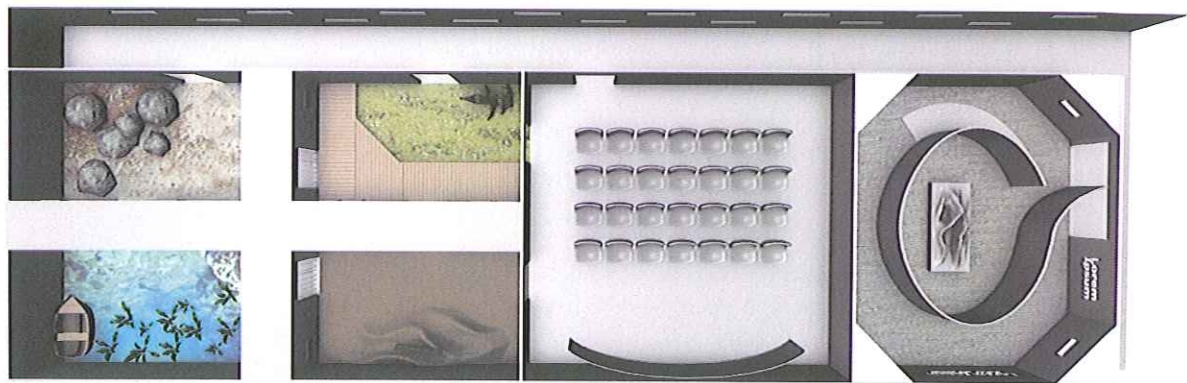
Salle Ecosystème

Milieu Boréal

Salle n°2 : Présentation de l'archipel (salle multimédia)

Salle Ecosystème Milieu Littoral et Dunaire

Salle Ecosystème Milieu Marin





## Maison de la nature et de l'environnement

### Synthèse des réponses aux questions posées aux candidats par le jury

Lors de la réunion du jury le 8 décembre 2011 il a été décidé d'un classement des candidats et de questions à leur poser afin de préciser certains points. Les questions ont été envoyées aux candidats le 16 décembre et les réponses étaient attendues pour le 6 janvier 2012. Les trois candidats ont répondu dans les temps.

#### 1. Le candidat classé premier est le **cabinet Morlat**.

Il leur a été demandé de préciser leur interprétation de la muséographie.

Le candidat a répondu :

*« Notre interprétation de la muséographie est en parfaite adéquation avec votre concept retenu, un parcours de découverte par la mobilisation des sens, le toucher, l'olfactif, le visuel et l'ouïe.*

*Notre volonté est bien d'interpréter la nature, de mettre à découvert ce qui est dans l'ombre, et non de reconstituer un décorum de la nature ou de l'évoquer de façon anecdotique, de donner des clés aux visiteurs sur la préservation de l'environnement et la sensibilisation à la biodiversité et de créer un lieu de référence pour la connaissance des zones humides, de la faune et de la flore. »*

Le matériel de chaque salle est détaillée, en ce qui concerne les salles d'écosystèmes le candidat précise que celles-ci sont reconstituées sous forme d'ambiance sonore, d'odeurs et suggérer par des jeux de matières, de couleur et de lumière. En écoutant des récits, en touchant et manipulant des tiroirs, en soulevant des trappes, le visiteur explore et est acteur de son parcours-découverte.

A la demande d'une meilleure identification de façade, le candidat propose d'une part d'apposer la sérigraphie couleur du logo de la MNE sur le vitrage en imposte de l'entrée. Et d'autre part de réaliser une sérigraphie couleur sur les vitrages transparents de la façade sur parvis, composée du texte « Maison Nature Environnement », répéter en décalage d'une ligne sur l'autre.

L'incidence financière de ces modifications est estimée à 5 000 €

#### 2. Le second candidat est le **cabinet Encore Heureux**

Il a été demandé à ce candidat s'il était possible de faire évoluer leur projet dans le respect de la muséographie (présence d'un jardin non prévu au programme et évolution de la salle 3D en 4 salles d'écosystèmes).

Tout d'abord le candidat justifie son choix d'intégrer un jardin dans le projet : *« il constitue une porte mettant le visiteur en contact avec la réalité et l'invitant à poursuivre sa découverte de la nature majestueuse de l'Archipel »* et confirme qu'il est possible de supprimer le jardin sans remettre en cause l'ensemble du projet.

Ensuite il explique sa proposition de remplacer les 4 salles écosystèmes par une salle d'immersion 3D et confirme la possibilité de rétablir les 4 pièces demandés à l'origine. Le candidat précise que ces ajustements n'auront pas d'incidence financière notable sur le budget de construction présenté.

#### 3. Le troisième candidat est le cabinet **R. Victorri – A&MO**

Il leur a d'abord été demandé si des pistes d'économies étaient possible.

La réponse est oui et plusieurs piste ont été proposées :

- *Phaser et/ou différer l'aménagement de certains espaces*
- *Diminuer les surfaces en mutualisant certains locaux*
- *Abandonner tout ou parties des objectifs « développement durable »*
- ...

Il était ensuite demandé s'il était possible de mieux intégrer le bâtiment dans le site. Et quelles en seraient les incidences financières.

Le candidat explique le cadre bâti de Miquelon et justifie son projet ainsi : « nous avons voulu éviter le mimétisme avec une architecture déjà existante tout en cherchant la cohérence avec les caractéristiques communes aux bâtiments déjà présents autour de la place, à savoir la simplicité volumétrique et le bardage bois »

Le candidat est prêt à envisager des évolutions architecturales qui ne remettrait pas en cause l'enveloppe financière tant que le bâtiment conservera une solution structurelle simple.

Saint-Pierre le 25 janvier 2012

Le conducteur d'opérations